

Jeudi 15 janvier 2015 début de la collecte du recensement de la population

Le recensement est utile à tous. Il permet non seulement de connaître le nombre d'habitants d'une commune mais aussi les caractéristiques de sa population. Ainsi avec les données recueillies on peut préparer de nombreuses décisions en matière d'équipements collectifs par exemple. A partir de cette année toutes les personnes recensées ont la possibilité de répondre par internet.



The screenshot shows the Insee website interface for the 2014 census. At the top, there is a banner with the text "RECENSEMENT de la population" and "DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN". Below the banner, there are three main sections: "À QUOI ÇA SERT ?" (Why is it useful?), "COMMENT ÇA MARCHE ?" (How does it work?), and "ET POUR MOI ?" (And for me?). The "À QUOI ÇA SERT ?" section explains that the census helps in opening daycares, installing shops, and developing transport. The "COMMENT ÇA MARCHE ?" section states that a census taker will be present at home to collect questionnaires. The "ET POUR MOI ?" section includes a search bar to check if a commune is being surveyed in 2014. A prominent message says "LE RECENSEMENT C'est en ce moment !" (The census is happening now!). At the bottom, there are navigation links for "Faq", "Les résultats", "Quiz", "Plus d'informations sur le site de l'Insee", "Nous contacter", and "Mentions légales".

Jeudi 15 janvier 2015 sera le premier jour de l'enquête de recensement de la population pour 366 communes de la région. La collecte des données se terminera le 14 février pour les communes de moins de 10 000 habitants et le 21 février pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, qui se fait sur un cycle de 5 ans. La méthode est différente selon le nombre d'habitants de la commune.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, 8 % des logements répartis sur l'ensemble de la commune sont recensés tous les ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, on recense une commune sur cinq exhaustivement tous les ans.

A partir de cette année toutes les

personnes enquêtés auront le choix de répondre par internet ou avec les formulaires papiers. Le recensement en ligne simplifie la collecte des informations. Il offre plus de souplesse aux personnes recensées qui ne reçoivent plus qu'une seule visite de l'agent recenseur entre le début et la fin de la collecte et donne la possibilité de répondre en ligne sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

Les personnes enquêtées qui choisissent de répondre par internet reçoivent de leur agent recenseur un code d'accès et un mot de passe qui permet de remplir les bulletins en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

La confidentialité des réponses est respectée. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ces derniers sont transmis à aucune autre administration ou organisme et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement est utile dans la vie de tous les jours. Grâce aux données recueillies les communes peuvent prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, crèches, maisons de retraites...), les moyens de transport à développer, les logements à construire.

Mentions

Vous pouvez retrouver toutes les données issues du recensement de la population sur notre site : www.insee.fr onglet « Bases de données », rubrique « les résultats des recensements de la population »

Contact



Agnès BOUDAQUIN

Attachée de presse

Insee Franche-Comté

Tél. : 03.81.41.61.78. - Fax : 03.81.41.61.99.

- Mèl : agnes.boudaquin@insee.fr